

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2030-LAS-56**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 avril 2011, le règlement suivant :

2030-LAS-56 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, quant au stationnement exclusif aux résidants de certains secteurs.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 avril 2011.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT  
OF BYLAW  
NO. 2030-LAS-56**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on April 4, 2011, the following bylaw:

2030-LAS-56 Bylaw amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety and particularly articles relatives to reserved parking for residents.

This bylaw may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on April 14, 2011.

Marc Morin  
*Secrétaire d'arrondissement*